

# Chapitre 15

## Programmes de langues

### En quoi consistent les programmes de langues?

Les programmes de langues aident les élèves de l'Alberta à développer leurs compétences orales et écrites ainsi que leurs compétences culturelles dans une langue autre que l'anglais. Alberta Education a mis au point des programmes d'études provinciaux dans la langue des Pieds-Noirs, en allemand, en cri, en chinois (mandarin), en espagnol, en français, en italien, en japonais, en latin, en pendjabi et en ukrainien.

Pour chaque langue, il existe différents types de programmes.

- Français langue seconde ou cours sur une culture et une langue étrangères : dans ces cours, le français ou une langue étrangère sont enseignés comme une matière à part.
- Immersion en français ou programmes bilingues pour les langues étrangères : dans ces cours, les élèves étudient certaines de leurs autres matières, comme les mathématiques, les arts du langage et les sciences, en français ou dans une langue étrangère.

### Apprentissage de la langue française

Étant donné que le Canada est officiellement bilingue, des dispositions particulières sont prévues dans la *School Act* pour l'apprentissage de la langue française. Les élèves peuvent apprendre le français a) dans une série de cours de langue seconde, b) dans un programme alternatif de langue française (aussi appelé immersion en français) ou c) si l'un de leurs parents répond aux critères de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, ils peuvent fréquenter une école qui fait partie d'une autorité scolaire francophone et suivre l'intégralité de leurs études en français.

- a) Série de cours de langue seconde – Français langue seconde (FLS), se rapporte à des cours dans lesquels le français est enseigné comme une matière, souvent entre 30 et 40 minutes par jour à l'école élémentaire et au secondaire premier cycle, ou sous forme de cours de 5 crédits (125 heures) au secondaire deuxième cycle, afin

de permettre aux élèves de communiquer en français dans différents contextes, que ce soit à l'école, en voyage, pour le plaisir et dans un cadre professionnel. Pour de plus amples renseignements sur le FLS, visitez : <http://education.alberta.ca/teachers/program/fsl.aspx> (en anglais seulement).

- b) Programmes alternatifs de langue française (aussi appelés programmes d'immersion en français), ces programmes utilisent le français comme langue d'enseignement pendant la majeure partie de la journée (en général de 75 à 100 pour cent du temps, de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année, et de 25 à 70 pour cent du temps, de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année) et l'anglais pendant le reste du temps. Tous les cours obligatoires et de nombreuses matières complémentaires sont enseignés en français. Les élèves inscrits à l'école dans un programme alternatif de langue française sont tenus de suivre le cours d'anglais à partir de la 3<sup>e</sup> année. Les élèves peuvent commencer le programme soit à la maternelle ou en 1<sup>re</sup> année (immersion précoce), soit en 6<sup>e</sup> ou en 7<sup>e</sup> année (immersion tardive). Pour de plus amples renseignements sur l'immersion en français, visitez : <http://education.alberta.ca/parents/educationsys/frenchlanguage/immersion.aspx> (en anglais seulement).
- c) Éducation francophone – En vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de l'article 10 de la *School Act*, les parents dont la langue maternelle est le français ont le droit constitutionnel que leur enfant reçoive une éducation en français. Ils ont également le droit de gérer ces écoles eux-mêmes. Il existe un certain nombre d'autorités régionales francophones assurant la gestion de leurs écoles en Alberta. Pour de plus amples renseignements sur ces autorités, visitez : <http://education.alberta.ca/francais/parents/choice/schboardsfr.aspx>.

Pour de plus amples renseignements sur les programmes en français disponibles, visitez : <http://education.alberta.ca/parents/educationsys/frenchlanguage.aspx> (en anglais seulement).

#### **Mythe**

L'apprentissage d'une autre langue à un très jeune âge peut compromettre les compétences d'un élève dans sa langue maternelle.

#### **Réalité**

Apprendre une langue seconde n'a pas de répercussions négatives sur l'acquisition de la langue maternelle. Au contraire, les recherches ont démontré que les enfants qui développent « [...] des aptitudes dans deux ou plusieurs langues tout au long de leurs études à l'école primaire [...] ont une meilleure compréhension de la langue et l'utilisent plus efficacement ».

Cummins

## Langues internationales

Les langues internationales sont offertes au moyen de séries de cours bilingues ou de cours de langue et de culture. Les programmes bilingues constituent des « programmes d’immersion partielle dans lesquels la langue cible sert de langue d’enseignement jusqu’à 50 pour cent du temps de la journée. Les matières, comme les beaux-arts, l’éducation physique, les études sociales, les mathématiques, la santé et les sciences peuvent être enseignées dans la langue cible. Les programmes bilingues sont proposés en allemand, en arabe, en chinois (mandarin), en espagnol, en hébreu, en polonais et en ukrainien. Les programmes commencent à la maternelle ou en 1<sup>re</sup> année et peuvent se poursuivre jusqu’en 12<sup>e</sup> année<sup>1</sup>. » Pour soutenir les programmes bilingues, Alberta Education a mis au point des programmes d’études provinciaux d’arts du langage pour l’allemand, le chinois (mandarin), l’espagnol et l’ukrainien.

Dans une série de cours de langue et de culture, la langue est étudiée dans le but de perfectionner les habiletés en communication et les connaissances culturelles. Les cours de langue et de culture peuvent être enseignés à l’école élémentaire ou au secondaire premier cycle pendant 30 à 40 minutes par jour ou sous forme de cours de 5 crédits (125 heures) au secondaire deuxième cycle. Alberta Education a élaboré un certain nombre de séquences de cours en langues internationales, en français langue seconde, et en langues autochtones afin de faciliter l’accès aux programmes d’apprentissage des langues pour les élèves. Voici les séquences de cours :

- programme de 12 ans – les élèves commencent à étudier une autre langue en maternelle ou en 1<sup>re</sup> année
- programme de 9 ans – les élèves commencent à étudier une autre langue en 4<sup>e</sup> année
- programme de 6 ans – les élèves commencent à étudier une autre langue en 7<sup>e</sup> année
- programme de 3 ans – les élèves commencent à étudier une autre langue en 10<sup>e</sup> année

Pour de plus amples renseignements sur les séquences de cours de langues étrangères, visitez la page des programmes de langues étrangères, à l’adresse <http://education.alberta.ca/teachers/program/interlang.aspx>.



## Pourquoi est-ce important d’apprendre une autre langue?

Le monde est devenu plus accessible grâce aux technologies de communication et des transports. Nous rencontrons des gens d’autres pays et d’autres cultures plus facilement

aujourd'hui que jamais auparavant. Comment communiquer efficacement si nous ne parlons pas la langue de notre interlocuteur? L'apprentissage d'une autre langue nous permet de développer des relations diplomatiques et personnelles au-delà des frontières, encourageant ainsi la solidarité mondiale.

Les entreprises, les gouvernements et les autres organisations travaillent également de plus en plus avec et pour des personnes se trouvant à l'étranger, et cherchent des travailleurs capables de surmonter les barrières linguistiques et culturelles. À la fin de leurs études secondaires, les élèves ayant étudié une autre langue ont des perspectives d'emploi plus larges; un grand nombre d'entre eux choisissent de travailler dans le commerce, la diplomatie ou le développement au niveau international, et ont souvent l'occasion de voyager ou de travailler à l'étranger.

Lorsque les élèves apprennent une nouvelle langue et découvrent une autre culture, ils ont naturellement tendance à les comparer aux leurs. Grâce à l'apprentissage d'une langue seconde, de nombreux élèves prennent davantage conscience de leur propre langue et de leur propre culture. L'apprentissage d'une langue encourage non seulement les élèves à découvrir d'autres cultures et à prendre conscience de la diversité, mais suscite également l'autoréflexion.

Les documents suivants expliquent plus en détail les avantages de l'apprentissage d'une autre langue et peuvent aider les autorités scolaires à promouvoir l'apprentissage des langues auprès des élèves, des parents, des enseignants et des membres de la communauté.

- Le document *Impact of Second Language Education Study* d'Alberta Education démontre que les avantages suivants liés à l'apprentissage d'une autre langue sont plus importants que la seule capacité de s'exprimer dans cette langue.

#### **Potentiel intellectuel**

- Les élèves parlant couramment deux langues obtiennent de meilleures notes aux tests d'intelligence verbale et non verbale.
- Les élèves étudiant une langue seconde sont meilleurs dans les tâches de pensée divergente et ont une meilleure capacité mémorielle et une plus longue durée d'attention.

#### **Rendement scolaire**

- Les apprenants d'une langue seconde obtiennent de meilleures notes en lecture, en arts du langage et en mathématiques.
- Chaque année supplémentaire de formation à une autre langue augmente l'écart positif par rapport aux élèves n'apprenant pas d'autre langue.

### **Répercussions sur la langue maternelle**

- L'apprentissage d'une langue seconde renforce considérablement les compétences dans la langue maternelle, dans les domaines de la lecture, du vocabulaire, de la grammaire et des aptitudes en communication.
- Plus les élèves commencent tôt, plus l'impact sera positif sur la langue maternelle.

### **Citoyenneté**

- Les élèves étudiant une langue seconde possèdent de meilleures compétences interculturelles et s'adaptent mieux à des contextes culturels changeants.
- Les élèves apprenant une langue seconde font preuve d'une plus grande sensibilité culturelle.

### **Potentiel économique**

- Il y a un besoin pressant de personnes qualifiées parlant d'autres langues que l'anglais pour travailler dans des domaines tels que les sciences, la technologie, la médecine et le commerce international.
- Le document *A Review of the Literature on Four Aspects of Second Language Learning* du Centre de recherche sur les langues de l'Université de Calgary, décrit également les avantages de l'apprentissage des langues et offre un solide raisonnement en faveur de l'intégration de l'apprentissage des langues dans la programmation scolaire. Ce document peut être consulté à l'adresse <http://education.alberta.ca/teachers/resources/learnlang/educators/litreview.aspx>.
- La vidéo *Advantage for Life*, créée par le Centre de recherche sur les langues de l'Université de Calgary, « donne un aperçu limpide des avantages cognitifs, économiques et sociaux résultant de l'apprentissage d'une autre langue<sup>2</sup> ».
- La trousse *Tool Kit for Teachers, Schools and School Authorities: Learning Languages in Alberta* a été créée par Alberta Education pour promouvoir les cours et les programmes de langues auprès des élèves, des parents, des enseignants et d'autres groupes de la communauté. Vous pouvez télécharger la trousse sur le site Web d'Alberta Education, à l'adresse <http://education.alberta.ca/teachers/resources/learnlang/educators/toolkit.aspx>.

## Par où commencer?

### Ressources

Le *Guide de l'éducation : Préscolaire – 12<sup>e</sup> année* décrit les différents programmes en français et en langues étrangères et comprend des renseignements de base sur leur mise en œuvre. Le guide est disponible sur le site Web d'Alberta Education, à l'adresse <http://education.alberta.ca/francais/admin/franco/guide.aspx>.

Les programmes d'études des langues internationales peuvent être consultés à l'adresse <http://education.alberta.ca/teachers/program/interlang.aspx>; pour les programmes en français, visitez : <http://education.alberta.ca/francais.aspx>.

Afin de soutenir la mise en œuvre des programmes d'études des langues, Alberta Education approuve également ou crée des documents d'évaluation et des ressources d'enseignement et d'apprentissage. Voici quelques-uns des principaux documents.

- Le document *School Administrator's Guide to Implementing Language Programming* décrit les différents programmes de langues offerts dans les écoles albertaines. Il donne également des conseils pour sélectionner et mettre en œuvre un programme de langue, et comprend des stratégies pratiques permettant de travailler avec les élèves, les parents, les enseignants et la communauté. Ce document peut être consulté à l'adresse [http://education.alberta.ca/media/632761/schadm\\_rev07.pdf](http://education.alberta.ca/media/632761/schadm_rev07.pdf).
- Le *Handbook for French Immersion Administrators* offre une source de renseignements sur la mise en œuvre des programmes alternatifs en langue française. Il est possible d'acheter des exemplaires du manuel sur le site Web du Learning Resources Centre (Centre de ressources d'apprentissage), à l'adresse <http://education.alberta.ca/francais/admin/immersion/handbookimm.aspx>.
- Les guides de mise en œuvre et les listes de ressources autorisées ont été élaborés pour chaque programme de langue. Les éducateurs peuvent accéder à ces documents en visitant <http://education.alberta.ca/teachers/program/interlang.aspx>, en cliquant sur la langue étudiée et en faisant défiler la page vers le bas.

Les administrateurs scolaires qui souhaitent offrir un programme de langue doivent également consulter le personnel de leur bureau central pour discuter des politiques et des pratiques de l'autorité scolaire concernant les programmes de langues. Dans certaines autorités scolaires, le soutien aux langues est fourni par des conseillers qui peuvent également donner des conseils sur le choix des langues, le recrutement, l'aide financière et le perfectionnement professionnel.



## Conseillers spéciaux en matière de langue

Alberta Education a signé des protocoles d'entente avec les autorités éducatives de différents pays. Dans certains cas, ces protocoles d'entente appuient l'affectation de conseillers spéciaux en matière de langue en l'Alberta, qui aident les autorités scolaires et les enseignants à mettre en œuvre les programmes. Il existe actuellement cinq conseillers spéciaux en matière de langue qui travaillent avec Alberta Education et les autorités scolaires de l'Alberta. Ils viennent d'Allemagne, de Chine, d'Espagne, du Japon et d'Ukraine. Pour entrer en contact avec les conseillers spéciaux en matière de langue ou en savoir plus sur le soutien particulier qu'ils offrent, communiquez avec la direction International Education Services d'Alberta Education.

## Instituts de langue et centres de soutien

Au-delà du travail d'Alberta Education, les instituts de langue et les centres de soutien suivants encouragent et soutiennent l'apprentissage des langues en Alberta. Bien que les fonctions de chaque institut varient, la plupart offrent des ressources portant sur les langues et des possibilités de perfectionnement professionnel pour les enseignants en langues. Un grand nombre d'entre eux organisent ou parrainent des événements et des festivals encourageant la compréhension culturelle.

**Confucius Institute.** Le Confucius Institute a été implanté à Edmonton par suite d'une entente entre le Bureau de la Commission pour la diffusion internationale du chinois (HANBAN) et l'Edmonton School District No. 7. Pour de plus amples renseignements sur le Confucius Institute d'Edmonton, visitez : <http://www.confuciusedmonton.ca/>.

**Spanish Language Resource Centre.** Parrainé par le ministère espagnol de l'Éducation et situé à Edmonton, ce centre est exploité conjointement par l'Edmonton School District No. 7 et le conseiller en matière de langue et de culture espagnoles de l'Alberta. Il s'agit du troisième centre de ressources en langue espagnole accrédité au Canada. Pour de plus amples renseignements sur le centre, visitez : <http://www.educacion.es/exterior/centros/edmonton/es/home/index.shtml>

**Instituto Cervantes.** Financé par le gouvernement espagnol et situé à l'Université de Calgary, l'Instituto Cervantes est un établissement public à but non lucratif qui encourage l'enseignement de la langue espagnole et la connaissance des cultures des pays hispanophones dans le monde entier. Pour de plus amples renseignements sur l'Instituto Cervantes, visitez <http://fis.ucalgary.ca/home/instituto-cervantes>.

**Ukrainian Language Education Centre.** Situé à l'Université de l'Alberta, ce centre propose un soutien linguistique et culturel aux écoles offrant un programme d'études bilingue ukrainien. Pour de plus amples renseignements sur ce centre, visitez : <http://www.ualberta.ca/~ulec/>.

**Goethe-Institut.** Le Goethe-Institut de Toronto a pour mission de promouvoir la langue et la culture allemandes en Ontario et dans les quatre provinces de l'Ouest. Il travaille avec le conseiller en matière de langue et de culture allemandes de l'Alberta pour organiser des activités de perfectionnement professionnel à l'intention des enseignants en langue allemande et offrir des ressources en langue allemande. Pour de plus amples renseignements sur le Goethe-Institut, visitez : <http://www.goethe.de/ins/ca/tor/enindex.htm>.

**Japan Foundation.** La Japan Foundation à Toronto vise à promouvoir la langue et la culture japonaises dans tout le Canada. Elle dispose de locaux permettant d'organiser des événements culturels et éducatifs, ainsi que d'une bibliothèque de prêt ouverte au public, qui compte environ 16 000 documents imprimés et audiovisuels liés au Japon. Un service de courrier est disponible pour les clients n'habitant pas en ville. Avec l'aide de l'ambassade et des consulats généraux du Japon, la Japan Foundation fait connaître les programmes de subvention et reçoit les dossiers de demande d'échanges artistiques et culturels, d'études en langue japonaise, ainsi que d'échanges intellectuels et d'études japonaises. Pour de plus amples renseignements, visitez : <http://www.jftor.org/>.

## Conclusion

L'apprentissage des langues est particulièrement intéressant et enrichissant lorsque les élèves ont l'occasion d'utiliser leurs compétences linguistiques dans le monde réel. Les programmes d'éducation internationale, tels que les partenariats scolaires internationaux et les programmes d'échange, peuvent compléter l'apprentissage en classe et permettre aux élèves de pratiquer les langues de façon plus concrète.

**Les sections suivantes de ce guide peuvent également vous être utiles :**

Chapitre 16 : Accueil de visiteurs étrangers.  
Chapitre 17 : Voyages éducatifs à l'étranger

## Notes en fin de chapitre

1. Alberta Education, *School Administrator's Guide to Implementing Language Programming* (Edmonton, AB: Alberta Education, 2007), p. 12.
2. University of Calgary, Language Research Centre, "Advantage for Life" 2008, <http://arts.ucalgary.ca/lrc/research/advantage-life> (Accessed August 5, 2010).